

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 11 décembre 2024**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel à la Polyvalente des Monts, 101, rue Légaré, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand	
M. André Mongeau	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Mélissa Giroux	Directrice adjointe du service des ressources financières
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Est absent :

M. Charles Perreault

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

441^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes : ajouter le point 8.7 Mandat de la direction générale de convenir d'un bail emphytéotique – CPE des Rires – *Adoption* et de reporter à une date ultérieure les points 9.1 Prise d'acte d'une assermentation d'un membre du conseil d'administration – *Adoption*, 10.1 Sondage organisationnel – *Information* et 10.2 Compte-rendu du comité des ressources humaines – *Information*

Le 4 décembre 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le **mercredi 11 décembre 2024 à 19h00** à partir de la Polyvalente des Monts, 101, rue Légaré, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 (doc 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 60 minutes)
 - 8.1 PEVR – Suivi (doc 8.1)
 - 8.2 Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice nationale – *Information* (doc 8.2)
 - 8.3 Rapport annuel 2023-2024 – *Information* (doc 8.3)
 - 8.4 Redéfinition des aires de desserte en vue de l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Sauveur – *Adoption* (doc 8.4)
 - 8.5 Changement de nom d'établissement pour le secteur de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et du service aux entreprises – *Adoption* (doc 8.5)
 - 8.6 Affectations et modification à l'organigramme – *Information*
 - 8.7 Mandat de la direction générale de convenir d'un bail emphytéotique – CPE des Rires – *Adoption* (doc. 8.7)
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 5 minutes)
 - 9.1 Prise d'acte d'une assermentation d'un membre du conseil d'administration – *Adoption* (Remis à une autre date)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 20 minutes)
 - 10.1 Sondage organisationnel – *Information* (doc 10.1)
 - 10.2 Compte-rendu du comité des ressources humaines (doc 10.2)
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 10 minutes)
 - 11.1 Résultats financiers 2023-2024 – *Information* (docs 11.1)
 - 11.2 Comptes rendus du comité de répartition des ressources (novembre 2023 à novembre 2024 – *Information* (docs 11.2)
 - 11.3 Comptes rendus du comité de vérification du 28 août et 13 novembre 2024 – *Information* (docs 11.3)
- 12.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé : 1 minutes)

- 12.1 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes – *Lancement en consultation*
(docs 12.1)
- 12.2 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes - *Lancement en consultation*
(docs 12.2)
- 12.3 Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle #1 et #2 – *Lancement en consultation*
(docs 12.3)
- 13.0 Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 5 minutes*)
 - 13.1 Formulaire de départ à l'attention des membres du CA – *Adoption* (doc. 13.1)
 - 13.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique - *Information*
- 14.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 15.0 Affaires diverses**
- 16.0 Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024

- **Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024.**

442^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun sujet

6.0 Période de questions - Public

M. Richard Allard, résident de Sainte-Adèle demande si le remplacement prévu de l'école Chateau-Vent prendra en considération les besoins exprimés de la Ville de Sainte-Adèle et de sa population afin que la planification de l'école puisse prévoir de garder les élèves de Sainte-Adèle dans leur secteur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que l'autorisation ministérielle reçue est pour la reconstruction d'une école de la même taille. Si la croissance de la population le justifie, alors il pourrait y avoir une demande d'augmentation de portée déposée. Toutefois, les cibles de dépenses peuvent jouer sur l'échéancier. Les détails sur l'évolution du projet de reconstruction et l'échéancier se retrouvent sur le site Internet du centre de services scolaire.

Mme Stéphanie Boucher, résidente de la municipalité de Morin-Heights, demande ce qui peut être envisagé à titre de programme d'enrichissement ou d'immersion en anglais à titre d'exemple ou de programme au secondaire.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, mentionne qu'il existe des programmes pédagogiques particuliers et des activités parascolaires qui peuvent être privilégiés dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite. Ces programmes doivent émaner des enseignants, de l'équipe-école et faire l'objet d'une approbation par le conseil d'établissement de l'école.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que l'équipe-école propose un projet particulier et le conseil d'établissement prend subséquemment une orientation. Celle-ci indique qu'au Plan d'engagement vers la réussite, il est prévu qu'il y ait un minimum de 50% de projets pédagogiques particuliers dans les écoles secondaires et que ceci est favorable à un projet intégrateur, en langue, en sciences, en sport ou à d'autres initiatives des écoles.

Mme Véronique Fortin résidente de la Ville de Saint-Sauveur fait état que plusieurs parents et citoyens ont manifesté le désir d'avoir un 3^e scénario. Mme Fortin demande pourquoi une proposition d'école de cycles (de village) n'a pas été considérée. Il est également demandé, le cas échéant, qu'elle sera la procédure pour faire une demande de choix d'école.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'une partie des réponses viendra avec la décision du conseil d'administration.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne que les enfants qui font partie du bassin de l'école ont une priorité. Une autre priorité existe donc pour les élèves qui sont déjà dans une école et aussi pour leur fratrie. M. Tardif indique que la politique d'admission du Centre de services scolaire des Laurentides est disponible sur le site Internet du centre de services scolaire. Cependant, il n'y a jamais de garantie d'acceptation l'année subséquente pour ce type de demandes qui sont annuelles.

Mme Fortin demande pourquoi il n'y a pas de scénario qui garde les élèves de Saint-Sauveur dans leur école actuelle.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, explique qu'il n'y a pas cette possibilité et que des éléments de réponse seront donnés lors de la décision à venir. Cette proposition a cependant été considérée lors des travaux et des consultations.

Mme Andrée-Anne Thérien-Daigneault, résidente de Saint-Sauveur, demande si dans le cadre des consultations, les parents mobilisés pour un 3^e scénario ont été entendus.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, mentionne que la décision viendra plus tard dans la séance, mais que tous les avis reçus ont fait l'objet d'une analyse.

Mme Arielle Beaudin, résidente de Sainte-Adèle, demande pourquoi les questions sont posées en amont de la décision.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que c'est un principe établi par les encadrements et qu'il est aussi possible de poser des questions à la rencontre subséquente.

Mme Marylie Larose résidente de Sainte-Adèle demande s'il y aura du transport scolaire pour les élèves de l'école de l'Expédition qui seront relocalisés vers Saint-Sauveur.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il y aura du transport scolaire pour les élèves de l'école de l'Expédition.

7.0 Comité de parents

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, fait un compte rendu du comité de parents s'étant tenu le 21 octobre 2024, où notamment les sujets suivants ont été discutés :

- La modification des aires de dessertes qui a par ailleurs nécessité une réunion extraordinaire du comité de parents le 4 novembre 2024.
- L'élection de membres du comité de parents à certains postes.

Mme Vigeant fait état de sujets traités à l'occasion de la rencontre du comité de parents s'étant tenue le 25 novembre 2024.

- Le confinement à la Polyvalente des Monts.
- Les aires de dessertes.
- La réduction des dépenses et le gel d'embauche.
- L'impossibilité de maintenir les programmes de francisation comme initialement prévu.
- Le comité de bien-être.
- Les classes hybrides qui permettent l'inclusion dans certaines matières et le soutien en plus petits groupes.
- La formation à l'intention des membres des conseils d'établissement du 3 décembre 2024.
- L'organisation des activités parascolaires.
- Le dépôt de constats en matière de transport scolaire au centre de services scolaire.
- Les collectes de fonds.
- Les activités éducatives des services de garde, à titre d'exemple la participation à une parade de Noël.
- Le retrait de micro-ondes dans certaines cafétérias.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – Suivi

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait un suivi quant au Plan d'engagement vers la réussite, ci-après le PEVR, en expliquant que chacun des services du Centre de services scolaire des Laurentides est amené à contribuer. À titre d'exemple, l'optimisation des mesures budgétaires par le service des ressources financières, les chroniques relatives aux bonnes pratiques des services des ressources humaines et des ressources financières, l'analyse du résultat des sondages de bien-être par le service des ressources humaines, la formation des chauffeurs sur la manière appropriée d'intervenir en matière de transport scolaire, pour ne citer que ces exemples. En fait, Mme Lamonde explique qu'il y a dans tous les services une approche-école qui contribue à la réalisation du PEVR. Finalement, Mme Lamonde mentionne qu'à l'occasion d'un prochain conseil d'administration, il y aura un suivi des données afin de comprendre les comportements des décrocheurs.

8.2 Présentation du rapport annuel des activités de la Protectrice nationale - Information

La Protectrice régionale de l'élève, Mme Johanne Vallières, fait une présentation de son rapport annuel d'activités. Ce rapport d'activités peut être retrouvé sur le site Internet du Protecteur national de l'élève. Le processus de plainte est expliqué. Les données pour l'ensemble du territoire, ce qui inclut plusieurs centres de services scolaires sont expliquées. La Protectrice régionale de l'élève insiste sur la nécessité pour les organisations de mettre à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Pour l'année dernière, cinq plaintes ont été portées à l'attention du Protecteur régional de l'élève pour le CSSL et seulement une a fait l'objet d'un traitement par celui-ci.

Sortie de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.
(Incidence : il est 19h38)

La Protectrice régionale, Mme Johanne Vallières, explique que le rôle du Protecteur de l'élève est également de faire la promotion du recours, à cet effet une affiche par établissement a été distribuée et l'information doit se retrouver sur le site Internet de tous les centres de services scolaires et dans les pages des agendas, le cas échéant.

Retour de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.
(Incidence : il est 19h40)

La Protectrice régionale de l'élève, Mme Johanne Vallières, explique qu'il est possible pour le conseil d'administration, le conseil d'établissement, le comité de parents et le comité d'élèves de demander un avis au Protecteur national de l'élève. Il est également possible pour celui-ci de faire une enquête d'initiative.

À la suite de la demande d'une personne du public, le Président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture d'une question transmise qui a été reçue par écrit, mais qui n'a pas fait l'objet d'une question pendant la période de questions du public. La question de Mme Gamine Gagnon et de M. Julien Orselli, résidents de Sainte-Adèle, était la suivante :

" Quelles sont les démarches entreprises à court, à moyen et long terme par le CSSL afin que les élèves puissent bénéficier des services d'une école de quartier?"

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que les aires de dessertes des écoles ne sont pas les mêmes que les limites municipales et qu'il n'y a pas beaucoup d'écoles sur le territoire.

Il est précisé que les démarches sont maintenant balisées et encadrées pour le choix d'un terrain et que des consultations sont prévues à cet effet. À titre d'exemple, il y a 23 écoles pour plus de 30 municipalités sur le territoire. Ce ne sont donc pas toutes les municipalités qui ont une école.

8.3 Rapport annuel 2023-2024 – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait une présentation du rapport annuel du Centre de services scolaire des Laurentides en précisant les trois priorités : 1) la réussite 2) une gestion axée sur les résultats et 3) l'expérience employé. Il est précisé qu'il y a eu différents événements marquants au courant de l'année, dont notamment : la relocalisation du pavillon Lionel-Groulx dans des locaux modulaires et l'unification du secteur des adultes.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, invite les membres du public à consulter le rapport annuel qui est disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides.

8.4 Redéfinition des aires de desserte en vue de l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Sauveur – Adoption

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, présente le projet de résolution en mentionnant que l'ouverture d'une école est une bonne nouvelle et qu'il s'agit d'une première depuis environ 50 ans. Ceci implique toutefois des changements pour les parents et les enfants, ce processus se répètera lorsqu'il y aura éventuellement l'ouverture d'une autre école dans le secteur de Val-David. Ce processus n'est pas pris à la légère, il considère les avis reçus à l'occasion des consultations effectuées, un travail est fait par le comité de consultation, les scénarios et informations étaient disponibles et véhiculées sur le site Internet du centre de services scolaire, des lettres ont été communiquées aux parents.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait la lecture de la résolution et de ses considérants.

443^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles et que si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, l'inscription se fait selon la *Politique sur les critères d'inscription des élèves*;

ATTENDU QUE selon lesdits critères d'inscription, chaque école est alimentée à partir de bassins (aires de desserte) pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve de critères d'inscription et des règles de transfert en vigueur;

ATTENDU la capacité d'accueil au sens du ministère de l'Éducation, évaluée en fonction des règles de composition des groupes, des exigences pédagogiques, des impératifs de l'organisation scolaire et des modèles d'organisation de certains services;

ATTENDU QUE l'ouverture d'une nouvelle école dans le secteur de Saint-Sauveur entraînera le retrait de locaux modulaires installés temporairement en raison du surplus de clientèle dans le secteur;

ATTENDU QU'il y a lieu de redéfinir certaines aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle, pour établir l'adéquation entre la clientèle à desservir et la capacité d'accueil;

ATTENDU QUE les secteurs ciblés dans la consultation relative aux modifications des aires de desserte sont les secteurs des villes et municipalités suivantes : Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights, Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Îles, Sainte-Anne-des-Lacs, une partie au sud de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, une partie limitrophe de la ville de Sainte-Adèle et de certains secteurs limitrophes des municipalités de Montcalm et Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la description de certaines limites territoriales des aires de desserte;

ATTENDU l'application de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école* amendée adoptée en vertu de la 397^e résolution du conseil d'administration le 5 juin 2024;

ATTENDU QUE les modifications proposées aux aires de desserte se retrouvent dans un projet de modification que le conseil d'administration a adopté pour lancement en consultation, le 9 octobre 2024, par la 431^e résolution;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a formé un comité de consultation en vertu de la 418^e résolution en date du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT les avis reçus à l'occasion des consultations effectuées au comité de parents, aux conseils d'établissement et aux assemblées de l'école de L'Expédition, l'école primaire de Saint-Sauveur et l'école Saint-Joseph ainsi que des consultations publiques du 14 et 18 novembre 2024;

CONSIDÉRANT les mémoires et avis écrits reçus;

CONSIDÉRANT QUE subséquemment aux consultations effectuées, le comité de consultation s'est rencontré afin d'effectuer ses travaux conformément à l'article 8.12 et suivants de la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU QU'une décision doit être prise en vertu des prémisses édictées par l'article 177.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit notamment dans l'intérêt du centre de services scolaire et de la population qu'il dessert;

ATTENDU QUE si les données sur la clientèle le justifient, il est de la volonté des administrateurs que soit refaite une demande d'augmentation de portée pour l'école Chante-au-Vent qui sera reconstruite, afin d'accueillir plus d'enfants du secteur de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT QU'en demande de choix d'école un élève qui fréquente l'école sera considéré en priorité 1, quant à la fratrie elle sera considérée en priorité 2, conformément à la politique sur les critères d'inscription en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport fait et la recommandation émise par le comité de consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER le projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur, tel que recommandé par le comité de consultation et tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA443-24**, résumé comme suit :

Modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud, selon la répartition suivante

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Piedmont	Morin-Heights
	Saint-Adolphe-d'Howard (sud)
	Lac-des-Seize-Îles
	Wentworth-Nord
	Montcalm (sud)
	Sainte-Adèle (sud)
	Élèves de l'école de l'Expédition

D'ADOPTER les moyens de mitigation et les mesures de transition suivants :

Moyens de mitigation

- Clause de droit acquis, permettant aux élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Joseph provenant de Sainte-Adèle d'y terminer leur parcours scolaire, avec accès au transport scolaire.
- Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, afin de prioriser la fratrie des élèves de 3^e cycle provenant de Sainte-Adèle dans les demandes de choix d'école. À noter que les demandes de choix d'école se font annuellement. Cet amendement serait d'une durée de deux ans, le tout sous réserve des consultations devant être effectuées pour modifier ladite politique.
- Clause de droit acquis pour les élèves du 3^e cycle de l'école Saint-Joseph, provenant de Piedmont, sans accès au transport scolaire et sans priorité à la fratrie pour les demandes de choix d'école.
- Selon les places disponibles au service de garde et dans le transport scolaire, possibilité pour les élèves de Sainte-Adèle fréquentant l'école primaire de Saint-Sauveur d'aller au service de garde de l'école Saint-Joseph, le tout sous réserve de l'entérinement du conseil d'établissement.

Mesures de transition

- Activités d'intégration organisées par chaque école touchée (à titre d'exemple : visite des écoles, choix du nom de la nouvelle école, activités préparatoires au changement, etc.).
- Embauche d'une direction d'établissement pour la nouvelle école de Saint-Sauveur dès janvier 2025.

DE MANDATER la direction générale afin de prendre tous les moyens raisonnables afin de permettre une transition harmonieuse des élèves qui devront changer d'école.

ADOPTÉ À MAJORITÉ

8.5 Changement de nom d'établissement pour le secteur de la formation professionnelle, de l'éducation aux adultes et du service aux entreprises – Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, ainsi que la directrice par intérim de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Mme Marie-Claude Séguin, font une présentation du projet de résolution.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, demande si les mots "École Hôtelière des Laurentides" se retrouveront sur le diplôme pour les élèves du secteur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il faudra faire une vérification à cet effet.

Certains membres du conseil d'administration, soit, M. Pierre-Luc Tremblay et M. Alexandre Duchaine-Girard, demandent des précisions.

Mme Marie-Claude Séguin, explique les démarches effectuées et les vérifications faites quant au choix de nom.

444^e RÉOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides établit les écoles, met à leur disposition des immeubles et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU QU'il y a eu fusion de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises en vertu de la 374^e résolution du conseil d'administration en date du 10 avril 2024;

ATTENDU QU'en vertu de la fusion et des besoins du centre, une nouvelle orientation est souhaitée quant au nom de l'entité par les conseils d'établissements respectifs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes qui demeure distinct en raison des règles ministérielles bien que l'établissement soit fusionné;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été effectué auprès du milieu-centre tel qu'il appert des informations jointes à la présente résolution;

ATTENDU QU'au terme de ce sondage, le nom préconisé pour le centre est : « Centre de formation des Laurentides »;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de la Commission de toponymie du Québec quant au nom « Centre de formation des Laurentides », tel qu'il appert du document au soutien de la résolution;

ATTENDU QU'au-delà du sondage effectué que les conseils d'établissement respectifs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes doivent **adopter des résolutions confirmant le choix du nom, résolutions qui demeurent à recevoir**;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais :

QUE SOUS RÉSERVE DE RECEVOIR LES RÉOLUTIONS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT RESPECTIFS CONFIRMANT LE NOM CHOISI de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes **SERA ATTRIBUÉ LORSQUE LA CONDITION SUSPENSIVE SERA LEVÉE**, le nom « Centre de formation des Laurentides » pour l'entité fusionnée de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise aux membres du public présents que le document de questions et réponse en lien avec la décision du conseil d'administration relativement au point : redéfinition des aires de dessertes sera déposé sur le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides.

8.6 Affectations et modifications à l'organigramme – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état des affectations et des modifications à l'organigramme dont la nomination de M. Philippe-Antoine Gosselin à la direction de la nouvelle école de Saint-Sauveur, Mme Édith Mantha à la direction des écoles L'Arc-en-Ciel et Le Carrefour. L'école Vert-Pré sera quant à elle sous la direction de M. Philippe-Antoine Gosselin jusqu'au 30 juin pour ensuite être sous la responsabilité de la direction de l'école secondaire Curé-Mercure, Mme Marie-Andrée Croteau sera directrice adjointe des écoles Notre-Dame-de-la-Sagesse et Au-Cœur-de-la-Nature et Mme Marie-Chantal Arcand sera respectivement la directrice de ces mêmes établissements. Mme Isabelle Forget sera la directrice de l'école Saint-Jean-Baptiste, tandis que M. Stéphane Pipon sera une direction d'accompagnement et le directeur de l'école primaire L'Odyssee.

8.7 Mandat de la direction générale de convenir d'un bail emphytéotique – CPE DES RIRES – Adoption

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution.

445^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'il existait un bail emphytéotique entre le CPE DES RIRES et la Commission scolaire des Laurentides, maintenant le Centre de services scolaire des Laurentides, tel qu'il appert du contrat joint à la présente publié au registre foncier sous le numéro 1270677 en date du 2 octobre 2001;

ATTENDU QUE le bail emphytéotique prend fin notamment par une perte totale par incendie tel qu'il appert de la page 4 du contrat;

ATTENDU QUE le CPE DES RIRES a fait l'objet récemment d'une perte totale par incendie et que le bail a pris fin;

ATTENDU QUE le CPE DES RIRES désire reconstruire et qu'il est requis dans les circonstances d'en arriver à une nouvelle entente avec le CSSL;

ATTENDU QUE l'aliénation de tout immeuble d'un centre de services scolaire doit suivre la procédure édictée par le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire;

ATTENDU QU'il y a urgence pour le CPE DES RIRES de pouvoir reconstruire;

CONSIDÉRANT QU'il est déjà établi que le CPE DES RIRES détenait un bail emphytéotique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

DE MANDATER le directeur général et les personnes qu'il désignera pour l'assister à arriver à une entente de bail emphytéotique avec le CPE DES RIRES afin de permettre une reconstruction de l'immeuble sur le terrain où était sis l'immeuble, de dimension similaire;

DE DÉSIGNER le directeur général afin de signer toute entente ou contrat ou de poser tout geste afin de permettre une reconstruction de l'immeuble ayant été incendié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'une assermentation d'un membre du conseil d'administration – Adoption (Remis à une autre date)

Ce point a été reporté à une date ultérieure

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Sondage organisationnel – Information

Ce point a été reporté à une date ultérieure

10.2 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Ce point a été reporté à une date ultérieure

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Résultats financiers 2023-2024 – *Information*

La directrice adjointe du service des ressources financières, Mme Mélissa Giroux fait une présentation des résultats financiers 2023-2024. Celle-ci fait état d'un surplus de 948 864 \$ duquel il faut déduire une subvention de transport reçue du ministère de l'Éducation à posteriori de 875 721 \$ pour un surplus ajusté à 73 143 \$.

Mme Giroux explique qu'il y a un surplus accumulé d'environ 3.2 millions de dollars au Centre de services scolaire des Laurentides et qu'il est possible de faire un déficit de 15% du montant cumulé annuellement pour le récupérer en partie.

L'administrateur, M. Pascal Savard demande si le ministère de l'Éducation pourrait mettre fin au principe de récupérer 15% du surplus cumulé annuellement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'effectivement il pourrait y avoir une fin à ce principe et qu'il n'y a pas d'intérêt à laisser grossir un surplus cumulé.

11.2 Comptes rendus du comité de répartition des ressources (novembre 2023 à novembre 2024 – *Information*

La directrice adjointe du service des ressources financières, Mme Mélissa Giroux indique que les comptes rendus du comité de répartition des ressources sont déposés et invite les membres à poser des questions. Un retour pourrait être fait à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration.

11.3 Comptes rendus du comité de vérification du 28 août et 13 novembre 2024 – *Information*

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, mentionne avoir eu la présentation de la vérificatrice externe de la firme Amyot et Gelin. Le seul enjeu exprimé a été la tenue de dossiers d'élèves qui est externe au service des ressources financières. M. Barbeau remercie le service des ressources financières pour la rigueur du travail en l'absence d'effectif.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que la formation des secrétaires d'école permet une amélioration quant à la tenue des dossiers d'élèves.

Le vice-président du conseil d'administration, M. Gabriel Dagenais, tient à féliciter le service des ressources financières pour le travail effectué en considérant le retour tardif du ministère de l'Éducation quant aux mesures budgétaires.

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

12.1 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes – *Lancement en consultation*

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente les projets de résolutions en mentionnant que les calendriers scolaires tiennent compte des élections à venir.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande pourquoi une journée pédagogique est prévue le 27 janvier 2027.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que c'est en raison des changements de tâches à la mi-année.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que la journée pédagogique du 28 août est étrange, mais semble incontournable.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'un suivi peut être fait au conseil d'administration relativement aux règles conventionnées de journées pédagogiques de début et de fin de l'été.

446^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de l'Éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q., c-l-13.3, r.8;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2026-2027 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA446-24** pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes - Lancement en consultation

447^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2026-2027 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA447-24** pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle #1 et #2 - Lancement en consultation

448^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation professionnelle 2026-2027 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA448-24** pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

13.1 Formulaire de départ à l'attention des membres du CA - Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait une présentation du projet de résolution.

449^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a finalisé le 9 avril 2024 un formulaire de départ qu'il recommande à l'attention des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

D'ADOPTER le formulaire de départ ci-joint **CA449-24** à l'attention des membres du conseil d'administration afin que celui-ci soit utilisé lors de départ de membres du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 26 juin 2024 – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, indique que le compte rendu est un dépôt de document pour un résumé déjà effectué.

14.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Aucune question n'est soumise

15.0 Affaires diverses

Aucun sujet

16.0 Levée de la séance

450^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 55).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

